
PLAN MERCREDI



« Pour bien grandir, il est essentiel de continuer d'apprendre, à son rythme et en s'amusant. »

ANNÉE 2025

ALSH DE SAMOIS-SUR-SEINE
3A Rue du Petit Pont – 77920 SAMOIS-SUR-SEINE

INDEX

1 - PORTEURS DU PROJET & TERRITOIRES CONCERNÉS

2 - PILOTAGE ET COORDINATION

- ✓ Composition et fonctionnement du comité de pilotage
- ✓ Date et durée de la convention formalisant cette/ces délégation(s)

3 - OBJECTIFS ET MOYENS

- ✓ Partenaires
- ✓ Objectifs éducatifs du Plan mercredi, partagés par les partenaires
- ✓ Locaux et installations utilisés :
- ✓ Modalités de suivi et d'évaluation du projet

4 - ORGANISATION

- ✓ Temps périscolaire du mercredi
- ✓ Modalités d'organisation le mercredi
- ✓ Hors mercredi
- ✓ Participation financière
- ✓ La charte qualité engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi sur 4 axes

5 - ACTIVITÉS

- ✓ Types d'activités proposées aux enfants le mercredi
- ✓ Intervenants assurant la prise en charge des activités
- ✓ Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants

Pour encore plus de précisions, se référer au PEDT, Projet pédagogique ALSH annuel et règlements intérieurs de nos services. (Documents disponibles sur le site de la commune : <https://samois-sur-seine.fr/>, dans les différentes structures, ainsi que dans les actualités sur l'application monespacefamille.fr).

1. PORTEURS DU PROJET & TERRITOIRES CONCERNÉS

Durée du projet : 3 ans

Commune ou EPCI porteur du projet : Commune de Samois-sur-Seine

Nom, fonction et adresse du responsable du projet : Monsieur Michel Chariau, Maire de la commune.

Situées entre Seine et forêt, les écoles primaires : l'école élémentaire Alfred Binet, située rue Fouquet – 77920 – Samois-sur-Seine, accueille chaque jour près de 120 enfants de 6 à 11 ans et l'école maternelle, située rue du bas Samois accueille quant à elle environ 50 enfants de 3 à 6 ans.

Le Plan mercredi est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires en particulier le mercredi. Il peut prévoir des activités les autres jours lors de la pause méridienne et après la journée d'école.

2. PILOTAGE ET COORDINATION :

Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

- Le maire, Michel Chariau
- L'adjointe chargée de l'enfance et des affaires scolaires, Mme Deniot (coordinatrice PEDT)
- Les représentants élus des parents d'élèves
- Les directeurs des deux établissements scolaires
- Le responsable des accueils de Loisirs

Le Plan mercredi est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial. Il nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI réunit l'ensemble des acteurs contribuant au Plan mercredi dont : le coordonnateur du projet, les représentants des parents d'élèves, les directeurs et directrices d'école et directeur des accueils de loisirs périscolaires. Le Plan mercredi est présenté au conseil d'école.

Date et durée de la convention formalisant cette/ces délégation(s) :

La durée de la convention sera la même que celle du PEDT soit 3 ans, elle sera effective courant 2025.

3. OBJECTIFS ET MOYENS :

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Partenaires :

- La CAF 77
- Les écoles primaires de la commune
- La bibliothèque située rue Gambetta – 77920 – Samois-sur-Seine
- Le poney-club de Samois-sur-Seine
- L'association des représentants des parents d'élève ARPE
- L'association sportive Samoisienne ASS
- L'EHPAD mathurin Fouquet
- La Halte-garderie/crèche
- Le foyer Django Reinhardt et ses associations
- Les commerçants de la ville
- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Objectifs éducatifs du Plan mercredi, partagés par les partenaires :

- ***Développer l'accès à la culture***
- ***Favoriser les actions écocitoyennes***
- ***Développer les partenariats entre tous les acteurs de l'Enfance et les événements communaux***
- ***Favoriser la pratique des activités sportives et liées à la santé***

Orientation de l'école maternelle :

Axe 1 : Graphisme/Ecriture (en lien avec le travail engagé en formation pédagogique de 2023)

Axe 2 : Développer les activités d'EPS pour progresser dans les habiletés motrices.

Axe 3 : Construction du nombre et Premiers Faits Numériques

Axe 4 : Mettre en œuvre des actions pédagogiques en lien avec le développement durable

Orientation de l'école élémentaire :

Axe 1 : Optimiser la maîtrise des savoirs fondamentaux, français et maths.

Axe 2 : Diversifier les pratiques EPS

Axe 3 : Enrichir le parcours citoyen

Locaux et installations utilisés :

- Locaux de l'accueil de loisirs, 3 A rue du Petit Pont
- Gymnase et terrains de sport
- Terrain de loisirs, chemin des Béreaux
- Bibliothèque
- Salle d'activité de l'EHPAD
- Poney-club de Samois
- Espaces extérieurs des deux établissements scolaires (rafraîchissement prévu prochainement : « cour Oasis »)
- Espaces communaux sur autorisation
- NOUVEAU : plateau sportif de la Samoisienne (à venir, été 2025)

Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

La réalisation d'un état des lieux permettra de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire. Une attention sera portée aux clubs sportifs, parcs naturels, notamment pour les enfants en situation de handicap.

Au moins une réunion sera réalisée en cours d'année afin que chaque acteur de ce projet puisse s'assurer de la bonne mise en place des objectifs, qu'ils soient éducatifs ou pédagogiques. Un constat pourra être alors effectué sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficacité permettant de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs)

Trois conseils d'écoles nous permettront également d'avoir l'ensemble des questions et retour des parents.

Évaluation interne des activités proposées avec les animateurs des accueils de loisirs.

Évaluation par les enfants.

4. ORGANISATION :

Temps périscolaire du mercredi :

Accueil échelonné : Temps libres	Activités manuelles, physiques, artistiques ou intellectuelles	TEMPS DE REPAS	Activités manuelles, physiques, artistiques ou intellectuelles	Départ échelonné : Temps libres	
08h00	9h30	12h00	13h30	16h30	18h45

Temps périscolaires des autres jours :

ACCUEIL MATIN	DU	TEMPS SCOLAIRE	PAUSE MERIDIENNE	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL DU SOIR	
					ETUDE	POST ETUDE
7H15	8H30	11H45		13h35	16H30	18H 18H45

Modalités d'organisation des mercredis :

— Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration (ou à autorisation pour les enfants de moins de 6 ans) :

Le thème des mercredis change selon plusieurs paramètres pris en compte :

- Les besoins constatés des enfants sur le moment (carence, problème, besoin d'expliquer une situation particulière).
- Les sujets abordés à l'école qui nécessitent une autre approche.
- La demande des enfants (si réalisable et répondant aux objectifs).
- La volonté propre et personnelle des animateurs faisant le lien avec les différents projets.

Les thèmes sont décidés lors de réunions mise en place par l'accueil de loisirs. Chaque semaine sur leur temps de réunion, les animateurs se retrouvent pour des préparations organisationnelles d'activités ciblées.

Les plannings du personnel sont réalisés par le responsable des accueils.

Durant la journée du mercredi, les enfants ont la possibilité de choisir s'ils veulent ou non participer aux différentes activités, ils sont également acteurs à part entière dans les temps de préparation et de rangement sur la base du volontariat. Les animateurs veilleront à l'épanouissement de l'enfant en leur proposant différents outils qui auront pour utilités de l'amener vers une plus grande autonomie ; le mélange des différentes tranches d'âges pourra également être mis en place afin de responsabiliser les plus grands (Sauf contre-indication).

Le planning de chaque mercredi est affiché le matin distinctivement du côté maternel et du côté élémentaire afin que tous puissent en prendre connaissance.

Pour les activités partenaires comme le multisport (ASS), poney, activités du foyer, les inscriptions et organisations se font en partenariat mutuel.

Hors mercredi :

— Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration

Lors de l'accueil du matin les enfants sont accueillis par un membre de l'équipe d'animation qui leur propose une "arrivée en douceur" en participant s'ils le veulent à l'une des activités proposées. Ils sont ensuite emmenés à pied jusqu'aux écoles situées à quelques pas de l'accueil via un passage derrière la structure faisant le lien direct.

L'accueil du soir, à 16h30 (automne/hiver) et à 17h00 (printemps/été), les enfants sont conduits à l'accueil de loisirs. Après 30 minutes de goûter ils sont répartis dans les différents espaces proposant des activités. Certaines d'entre elles permettent un fonctionnement autonome (telles que ping-pong, perles à souder, jeu de ballon en extérieur) et d'autres sont pilotées par un membre de l'équipe d'animation (activité manuelle, sensibilisation...), afin de créer différents pôles, laissant un maximum de choix aux enfants accueillis.

Le chemin relié entre la structure de l'ALSH et les écoles est emprunté systématiquement pour se rendre également au restaurant scolaire, situé dans l'enceinte de l'école élémentaire.

Participation financière

— Pour les accueils du matin et du soir, un tarif forfaitaire est appliqué : 2,12€ le matin et 5,30€ le soir (cf annexe tarifaire de la commune).

— Pour les mercredis, les tarifs sont basés sur les revenus annuels et dégressifs en fonction du nombre d'enfant dans chaque foyer.

Une tarification supplémentaire est appliquée pour l'activité Poney, la mairie prend en charge près de 50% du coût total de la séance, afin de permettre à chacun de pouvoir bénéficier plus aisément de cette activité.

Pour les plus jeunes élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver les temps calmes dont ils ont besoin. Une attention particulière est également portée à l'accueil des enfants en situation de handicap où le maximum de moyens sera mis en place en respectant les règlements intérieurs.

LE MERCREDI, NOUVEAU TEMPS PRIVILEGE DU TEMPS PERISCOLAIRE

Le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours. Il permet à la fois de se reposer et surtout de pouvoir participer à des activités sportives, culturelles et de découverte de qualité.

Les enfants ont plus de temps et de liberté pour :

- Le développement de leurs compétences psychosociales (afin de trouver une place dans le groupe et plus tard dans la société).
- L'acquisition de la citoyenneté et de l'autonomie.
- La découverte de leur territoire.
- Le réinvestissement des acquis de l'école.
- Le travail sur l'expression et l'estime de soi.
- La construction de relations riches et diversifiées avec le monde adulte.

Autant d'apports qui s'inscrivent en complémentarité avec les contenus proposés en classe, et qui viennent donc compléter, prolonger, et ainsi faciliter les apprentissages scolaires.

MIEUX ARTICULER LES TEMPS DE L'ENFANT

La part du temps scolaire représente environ 10 % de l'année d'un enfant. Les autres temps doivent donc être pensés en harmonie pour leur permettre de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances.

À l'échelle des territoires, il est primordial d'articuler le plus harmonieusement possible les différents temps d'accueil. Le plan mercredi s'inscrit dans cette logique en permettant d'offrir des activités éducatives de qualité notamment aux enfants issus des milieux les plus défavorisés qui n'y ont pas toujours accès. Il est une réponse aux besoins sociaux et aux enjeux éducatifs identifiés et partagés par tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs, élus locaux, responsables associatifs...).

BIEN ACCUEILLIR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap. Dans la continuité de l'école inclusive, les accueils du plan mercredi doivent permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap.

ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP, C'EST :

- Adapter les conditions d'accueil de la structure en fonction des besoins et des capacités de l'enfant.
- Prendre connaissance des informations fournies par les parents sur les besoins spécifiques de leur enfant (afin de réunir les conditions optimales de réelle coopération pour le bon déroulement de l'accueil).
- Créer ou adapter des lieux de vie considérant la diversité de chacun (aménagement de l'espace, respect des rythmes, fonctionnement, encadrement, etc.)
- Être à l'écoute des besoins spécifiques de l'enfant et des parents.
- Favoriser l'inclusion sociale de l'enfant en situation de handicap dans sa ville. (La confidentialité du contenu du dossier est indispensable dans la démarche de respect de l'enfant et de la famille).
- Respecter le projet de vie de l'enfant. Les parents communiquent à l'équipe d'accueil la situation de leur enfant. Ils prennent connaissance des conditions d'accueil et échangent avec l'équipe sur des aménagements possibles.
- L'enfant porteur d'un handicap est invité à exprimer ses sentiments et ses impressions. Il apprendra le fonctionnement et les règles de l'accueil. L'équipe d'animation favorise l'accueil de l'enfant en faisant des propositions d'aménagements. Elle met éventuellement à disposition un animateur référent. Elle transmet les informations sur l'accueil au quotidien, l'intégration de l'enfant, les initiatives prises. L'équipe d'animation s'appuie sur la collectivité (mairie, associations) afin de défendre la valeur de l'accessibilité des actions pour tous les enfants de leur territoire.

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS

Dans le prolongement du temps scolaire, les enfants peuvent bénéficier en effet d'activités éducatives. Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement sont privilégiées. Pour proposer des activités variées et qualitatives, des partenariats sont indispensables.

DEUX RAISONS DE METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS : DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS, LE PARTENARIAT PEUT PERMETTRE :	
Développer de nouveaux projets, expérimenter, innover	• Conduire des projets plus importants • Contribuer à une dynamique locale • Bousculer les pratiques • Mieux vivre ensemble • Favoriser la diversité

Renforcer des actions existantes, démultiplier l'impact	• Réfléchir et agir à plusieurs • Participer à une action commune • Développer le réseau • Partager, collaborer, coopérer • Rayonner géographiquement • Toucher un public plus large
---	---

LES BESOINS ET ATTENTES DE L'ENFANT

La qualité de l'accueil des enfants nécessite d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte les catégories de besoins en fonction des âges. Les types de besoins présentés proposent des repères selon les tranches d'âge dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

La petite enfance (3 à 5 ans) :

Besoins physiques :	• De repères concrets (espaces temps) • Temps de repos • Importance de la vie quotidienne • Faible notion du danger • Capacités physiques variables • Découverte du corps
Besoins sociaux :	• Apprentissage de la vie en collectivité • Apprentissage de l'autonomie • Possessif / peu prêteur/ égocentrique • Imitation, identification • Parle mais n'écoute pas • Ne veut pas perdre
Besoins affectifs :	• Grande sensibilité • Besoin de sécurité/ réconfort • Importance du doudou • Importance du rituel
Besoins biologiques :	• Alimentation diversifiée • Hygiène corporelle • Apprentissage de la vie sociale, politesse, loi, morale
Besoins intellectuels :	• Curieux • Concentration de courte durée • Mémoire importante • Age du « pourquoi » • Imaginatif • Observateur • Notion imprécise du temps

L'enfant (6 à 9 ans) :

Besoins physiques :	• Bonne maîtrise corporelle • Respect de la pudeur • Besoin de se confronter aux autres • Besoin de se dépenser et récupération rapide
Besoins sociaux :	• Souhaite prendre des responsabilités à la hauteur de ses capacités • Veut faire seul

	• Souhaite construire ensemble • Importance de la vie de groupe • Notion de partage plus développée pour se faire des amis
Besoins affectifs :	• Souhaite que l'on lui fasse confiance • A besoin de sécurité • S'identifie aux autres
Besoins intellectuels :	• Sait lire et écrire • Curieux, a besoin d'explication, de savoir, de comprendre • Début de l'esprit critique • Acquisition de la notion de temps et de l'espace • Imaginaire présent, intérêt pour les fabulations.

Les préadolescents (10 à 13 ans) :

Besoins physiques :	• Début de la puberté et des transformations physiques • Croissance variable selon les jeunes • Corps maladroît et manque d'assurance • Désir de se dépasser
Besoins sociaux :	• S'intégrer dans un groupe • Importance croissante de la vie sociale • Appartenance à un groupe tout en gardant sa personnalité • Identification à des figures d'autorité • Souhaite être valorisé • Esprit de compétition
Besoins affectifs :	• Affirmation de la personnalité • Détachement du milieu familial • Début de l'opposition aux parents • Souhaite être autonome • émotivité affective • Variations d'humeur
Besoins intellectuels :	• Conquête et maîtrise des techniques • Intérêt pour les créations élaborées • Esprit d'équipe et de compétition • Réflexion et raisonnement critiques

Les enfants accueillis seront acteurs de leur quotidien leur permettant d'évoluer en acquérant des compétences essentielles à leur autonomie future : prise d'initiative, fédérer un groupe autour d'un projet commun, respect des règles, inventivité, sens des initiatives...

5. ACTIVITÉS :

Types d'activités proposées aux enfants le mercredi :

☐ activités artistiques
☐ activités scientifiques
☐ activités civiques
☐ activités numériques
☐ activités de découverte de l'environnement
☐ activités éco-citoyennes
☐ activités physiques et sportives

Élaborées lors des temps de réunions de préparation de l'équipe d'animation et basées avec comme fil conducteur le projet éducatif et le projet pédagogique, elles peuvent provenir soit :

- D'une demande particulière d'un enfant
- D'une idée novatrice d'un membre de l'équipe d'animation
- D'une collaboration avec l'école sur un sujet ou un thème
- D'un partenariat (local et/ou politique)
- D'un événement social, actuel, médiatique

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Intervenants assurant la prise en charge des activités :

- 3 animateurs élémentaires diplômés du BAFA ou équivalent
- 3 animateurs maternels diplômés du BAFA ou équivalent
- 2 éducateurs sportifs de l'association sportive Samoisienne
- 1 monitrice équitation du poney-club de Samois

Pour certaines activités ou sensibilisations ponctuelles et/ou particulières, la structure peut faire appel à des intervenants extérieurs spécifiques, tels que pour : du théâtre, de l'archéologie, des historiens, des conteurs ou autres.

Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, artistiques, intellectuelles, environnementales, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée **pédagogique**. Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, jeu, livre, création, tournois, œuvres artistiques...).

SIGNATURE ET LABELLISATION :

Le projet et ses annexes sont joints à la convention signée obligatoirement par :

M. le maire,	M. le préfet du département,	M. l'inspecteur d'académie,	M. Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
M. Le directeur de la caisse d'allocations familiales (Caf),	M. Le directeur de la mutualité sociale agricole (MSA),	Les autres partenaires engagés dans le projet,	Les associations,